



Ministère des affaires sociales et de la santé

Direction générale de la Santé

Sous-direction de la prévention des risques infectieux
Bureau des maladies infectieuses, des risques infectieux émergents
et de la politique vaccinale

Personne chargée du dossier : Albert GODAL

albert.godal@sante.gouv.fr

N° 177.Ri

UUUU64

Paris le 24 MAI 2013

Le Directeur général de la santé

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs
généraux des Agences régionales de santé

Objet : Mise en garde concernant sur un site Internet <http://www.vigilance-moustiques.com>.

Le dispositif de surveillance des moustiques vecteurs (*Aedes albopictus*) et de lutte contre le risque de dissémination de la dengue et du chikungunya en France métropolitaine fait l'objet d'une Instruction actualisée chaque année, qui vient de vous être adressée à l'occasion du lancement de la campagne de lutte anti-vectorielle.

J'ai été alerté sur la mise en ligne d'un site Internet « [vigilance-moustiques.com](http://www.vigilance-moustiques.com) », à vocation commerciale, qui se positionne de manière tendancieuse comme étant lié aux instances officielles malgré plusieurs rappels à l'ordre. Ce site présente un mélange de données officielles publiques et de données fantaisistes voire erronées. La confusion ainsi entretenue a conduit certains articles de presse à évoquer ce nouveau site en l'attribuant à la Direction générale de la santé.

J'appelle en conséquence votre attention sur l'absence de toute implication ou aval de la Direction générale de la santé ou de tout autre organisme public partenaires de la lutte anti-vectorielle dans les activités du site « [vigilance-moustiques.com](http://www.vigilance-moustiques.com) ». La plateforme de recueil de données de terrain évoquée dans ce site est sans lien avec le dispositif de déclaration actuellement mis en place (http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/Signalement_Aedes_alboparticuliers_2012.pdf).

Le Directeur Général de la Santé

Jean-Yves GRALL